



OFFICE NOTARIAL

Siège Social SAINT-MARTIN (Collectivité d'Outre-Mer)

Dès l'ouverture d'un dossier, le notaire doit rassembler toutes les pièces nécessaires afin de réaliser au mieux cet acte.

Nous vous communiquons donc une liste de pièces ci-dessous à nous retourner.
Il est utile que vous puissiez les remettre au notaire avant le premier rendez-vous.

PIECES A FOURNIR TESTAMENT AUTHENTIQUE

(Cette liste n'est pas exhaustive, il peut vous être demandé de fournir d'autres documents, après analyse du dossier)

- La fiche de renseignements à compléter avec précision, pour le TESTATEUR et les TEMOINS, joindre les références bancaire (RIB-IBAN) du TESTATEUR,
- La copie intégrale de l'acte de naissance du TESTATEUR,
- Les précédents livrets de famille (s'il y a lieu),
- La copie recto-verso de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour du TESTATEUR et des TEMOINS,
- En fonction de l'âge du TESTATEUR, s'il y a lieu, produire un certificat médical.

INFORMATIONS SUR LA REMISE DE PIECES LE REGLEMENT

PRENDRE RENDEZ-VOUS par téléphone ou par e.mail pour la remise de ces pièces.
Le jour de ce rendez-vous, il y aura lieu de verser une somme de 300,00€ à titre de provision.

Ce montant pourra être réglé par chèque de banque ou virement sur le compte

SCP G MOUIAL, N JACQUES, R HERBERT et T COLLANGES ci-après :

CODE BANQUE : 40031 CODE GUICHET : 00001 N° COMPTE : 0000202507R

CLE RIB : 06

BAN : FR41 4003 1000 0100 0020 2507 R06

BIC : CDCGFRPPXXX

